



2026/041



SAINT-MAMERT-DU-GARD
DIRECTION DE L'URBANISME

DÉCISION DE NON OPPOSITION DE DÉCLARATION PRÉALABLE CONSTRUCTION

Délivrée par le maire au nom de la commune

Si vous souhaitez obtenir des informations sur votre dossier, adressez-vous :

Place de la Mairie

 D P 0 3 0 2 8 1 2 6 N 0 0 0 6	 1 1 0 0 0 0 0 3 5 5 8 3
<p><u>Dossier</u> : DP 030281 26 N0006</p> <p><u>Déposé le</u> : 23/02/2026</p> <p><u>Nature des travaux</u> : INSTALLATION DE 14 PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES EN TOITURE-31,13M²</p> <p><u>Adresse des travaux</u> : 60 CHEMIN DES FOUNZAOUS 30730 SAINT-MAMERT-DU-GARD</p> <p><u>Références cadastrales</u> : 000B2268</p>	<p><u>Demandeur</u> :</p> <p>SAS EGIDE POWER REPRÉSENTÉ(E) PAR LE BOURDON OSCAR 545 CHEMIN DU CHAI 30900 NIMES</p>
<p>UBa</p> <p>Surface de plancher créée : 0m²</p>	

Le Maire de SAINT-MAMERT-DU-GARD,

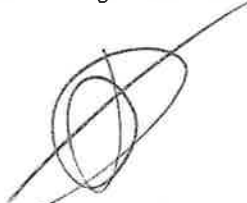
Vu le Code de l'Urbanisme,


Vu le Plan local d'urbanisme approuvé le 18/04/2017 et sa modification simplifiée en date du 25/03/2021,

Vu la révision du Plan Local d'Urbanisme en date du 29/01/2026.

DÉCIDE

Article unique : La DP 030281 26 N0006 fait l'objet d'une **DÉCISION DE NON OPPOSITION** pour les travaux décrits dans la demande présentée.

<p>Date d'affichage de l'avis de dépôt :</p> <p>23/02/2026</p>	<p>Fait à SAINT-MAMERT-DU-GARD, le 03/03/2026</p> <p>Pour le Maire, L'adjoint délégué à l'urbanisme,</p>  Monsieur Serge ROUVIERE
--	---



La présente autorisation est susceptible de donner lieu au versement des taxes d'aménagement et de la redevance d'archéologie préventive.

Vous déclarez et payez la taxe d'aménagement à des dates différentes, selon que la surface de plancher de votre projet est inférieure à 5000 m² ou si elle est égale ou supérieure.

- Si la surface du projet est inférieure à 5000 m², vous déclarez aux services des impôts les éléments nécessaires au calcul de la taxe d'aménagement dans un délai de 90 jours après l'achèvement de vos travaux au sens fiscal.